



Communiqué de Presse de la Municipalité de Renens

Renens, le 31 janvier 2022

Aides sociales extraordinaires en période de crise sanitaire

La pandémie de Coronavirus a provoqué une crise sociale dont il est encore difficile de mesurer l'ampleur aujourd'hui. Afin d'en limiter les effets, la Ville de Renens souhaite participer à l'effort collectif, pour intervenir dans les situations échappant aux critères des aides traditionnelles. La Municipalité dépose un préavis auprès du Conseil communal présentant diverses mesures financières pour un montant total de CHF 237'500.- TTC destinées aux personnes physiques et aux associations à but social mises en difficulté suite aux conséquences de la crise sanitaire actuelle.

Les mesures prises pour contenir la pandémie ont touché toute la population de Renens, mais n'ont pas eu les mêmes conséquences sur les revenus de chacun. En dépit du système de protection sociale, des réalités socio-démographiques reconnues et des aides extraordinaires accordées, nombreuses sont les personnes qui se retrouvent dans des situations intenable. A cela s'ajoute la problématique du non-recours à l'aide sociale.

Les associations caritatives ont été fortement actives sur le terrain. Par leurs actions, elles ont offert à ces diverses populations une aide directe, rapide, sans risque de conséquences indésirables. Très présentes à Renens, elles ont permis d'éviter que les situations deviennent trop dramatiques, tout en ménageant les craintes suscitées par l'intervention de l'Etat. Aujourd'hui, les fonds mobilisés durant la crise sont épuisés. Si celle-ci devait se prolonger, la Commune se positionne pour prendre le relais.

Partant du constat qu'une aide extraordinaire destinée principalement aux personnes en difficultés financières s'avérerait opportune, mais aussi que les associations caritatives ont fait preuve de leur efficacité tout en bénéficiant d'un haut degré de confiance, la Ville de Renens a approché les structures Caritas ainsi que le Centre Social Protestant (CSP), pour mettre sur pied une collaboration exceptionnelle dans le cadre de la gestion des conséquences de la crise sanitaire actuelle.

Les discussions concertées avec ces deux acteurs ont conduit à la définition d'un mandat et d'une convention avec le CSP afin de garantir le bon usage d'une aide communale extraordinaire. Cette dernière consistera notamment en un fonds de soutien direct aux personnes doté de près CHF 200'000.- ou encore d'une aide directe aux associations d'aide au logement et de distribution de repas de CHF 24'000.-.

Renseignements :

Karine Clerc

*Municipale Enfance-Cohésion sociale
077 429 05 06*